

3. STABILITÉ

Le chariot doit garantir la stabilité à l'arrêt avec charge de 60 kg uniformément répartie sur le plateau supérieur sur pente de 5 %, avec butée «immobilisation». Dans l'option avec freins la stabilité, pour les mêmes contraintes, sera effective freins bloqués sans butée.

4. ERGONOMIE

Le chariot doit pouvoir être manoeuvré par une seule personne exerçant un effort de poussée maximum de 120 Newton (environ 12 kg) au démarrage et 85 Newton (environ 8,5 kg) au roulage sur sol horizontal lisse et dur avec une charge inerte de 60 kg minimum.

De façon générale, il est indispensable que le chariot soit en conformité avec les spécifications de la norme NF 35-106 (Limites d'efforts recommandés pour le travail et la manutention au poste de travail).

Il ne doit pas ni par lui-même, ni par ses éléments de montage, supports et accessoires, engendrer de nuisances sonores.

La propagation et le rayonnement du bruit entre sol et guéridon sont très faibles.

5. HYGIENE ET SÉCURITÉ

Le nettoyage et la désinfection des différentes parties doivent s'opérer facilement.

Aucun élément constitutif ne doit pouvoir se détériorer ou s'oxyder (voilage, piqûres, crevasses).

Les plaques de verre sont proscrites.

De façon générale aucune partie des chariots ne doit présenter de danger pour l'utilisateur (tous les angles sont doucis et les tôles ébavurées et non coupantes).

Les soudures éventuelles doivent être lisses, de bel aspect et exemptes de projections.